



Chapitre de livre

2015

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

La politique suisse des bons officies du Peace Building : le cas du
règlement du conflit algérien

Baudoui, Remi

How to cite

BAUDOUI, Remi. La politique suisse des bons officies du Peace Building : le cas du règlement du conflit algérien. In: La fabrique de la paix, Acteurs, processus, mémoires. Presses de l'Université de Laval (Ed.). Laval : [s.n.], 2015.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:48079>

La politique suisse des bons offices du *Peace building*: le cas du règlement du conflit algérien

RÉMI BAUDOÏ

Université de Genève

L'expression de politique suisse des bons offices recouvre aussi bien l'organisation de conférences internationales dans l'esprit des conventions de Genève de 1864, l'accueil sur son sol d'organisations internationales de la gouvernance mondiale, la représentation d'intérêts étrangers auprès d'autres pays, les procédures d'arbitrages entre pays et enfin la médiation entre pays pour prévenir par la voie diplomatique tout risque de conflit ou pour garantir le retour à la paix. Ce bon « modèle » de diplomatie de la paix est ancien. Il tire ses origines au XIX^e siècle dans le règlement des conflits inter-cantonaux et de la défense de ses intérêts de petite puissance face aux risques de débordement des conflits entre grandes puissances voisines. Il naît officiellement en 1872 par l'arbitrage de l'Alabama, arbitrage initial à Genève de l'ancien conseiller fédéral Jacob Stämpfli dans le différent opposant la Grande-Bretagne et les États-Unis sur la livraison par le Gouvernement de Sa Majesté d'une vingtaine de navires armés – dont la corvette *Alabama* – au camp sudiste. Pour la seule période 1890-1903, la Confédération Suisse est impliquée dans pas moins de quatorze procédures d'arbitrage. Au-delà des deux guerres mondiales, de sa participation à la Société des Nations (SDN), de ses réticences à adhérer à l'ONU, la Suisse fut confortée dans le sentiment d'être un îlot ne pouvant vivre que dans l'affirmation d'une neutralité absolue. Cette dernière la protégerait de toute pression extérieure « Sonderfall Schweiz ». La Suisse peut initier une diplomatie de bons offices au service de la paix mondiale.

Notre interrogation porte sur un des succès majeurs de la diplomatie suisse de la seconde moitié du XX^e siècle, la signature des accords d'Évian mettant fin à la « guerre d'Algérie¹ ». Il s'agit de répondre aux questions suivantes : Comment se construit concrètement la diplomatie des bons offices ? Quels types d'acteurs mobilise-t-elle ? Quels sont les processus de négociation de la paix ? Quels sont pour la Suisse les bénéfices en la matière ?

LA POLITIQUE DE BONS OFFICES : UN MODÈLE INSTITUTIONNALISÉ DES RELATIONS INTERNATIONALES

La politique des bons offices relève d'une démarche réaliste : soit la prise de conscience depuis la fin de la période expansionniste des premiers cantons confédérés au XV^e siècle de la fragilité d'une Confédération sous la menace des puissances limitrophes. Dès la guerre de Trente Ans, la Suisse a affiché la nécessité de sa neutralité pour préserver ses frontières. L'effondrement de l'Empire napoléon lui offre l'opportunité lors du traité de Paris du 20 novembre 1815 de définir auprès des grandes puissances négociatrices et sur le modèle kantien sa neutralité perpétuelle en échange de sa non-agression.

L'institutionnalisation du modèle suisse de la politique des bons offices relève de la constitution d'une diplomatie de la paix fondée sur des principes restés intangibles jusqu'à la fin de la guerre froide : affirmation de la neutralité comme fer de lance de l'identité suisse, refus d'ingérence dans les affaires d'autrui, recherche de l'accord de toutes les parties pour penser la paix... La paix en tant qu'objectif résulte d'une diplomatie de négociations de « pas à pas » destinée à l'arrimer à une logique de concessions des deux parties, qui, mutualisées, débouchent sur un accord global. Le modèle suisse de la politique des bons offices se décrit comme la « diplomatie du compromis », reflet absolu du modèle de la démocratie directe. La diplomatie helvétique se définit comme particulièrement pragmatique. Elle n'a d'autre finalité que la paix en elle-même pour le plus grand « bonheur suisse ».

La Suisse ne peut se prévaloir de la force pour faire triompher ses idéaux de paix et de justice. Elle élabore un dialogue fondé sur le principe de l'argument *ad hominen*, pour faciliter chez les belligérants la mise en conformité de la parole et des actes, nécessaire pour engager toute discus-

1. Damien Carron, *La Suisse dans la guerre d'indépendance algérienne, 1954-1962*, Lausanne, Antipodes, 2013, 496 p.

sion diplomatique. Par ses échelles de décisions, son système confédéral, les liens organiques entre monde des affaires et autorités politiques, la Suisse excelle dans le double registre de la diplomatie officieuse et de la diplomatie officielle. Le premier médiateur suisse est moins le diplomate de carrière, qu'un chef d'entreprise ou une personnalité qui, par une bonne connaissance du terrain et un excellent réseau professionnel, possède ses entrées auprès des belligérants.

Au nom du Département politique fédéral (DPF), Raymond Probst décrit à la fin des années 1950, les conditions d'engagement des bons offices de la Suisse : Être mandaté par toutes les parties en conflit ; obtenir l'accord de tous sur le contenu et l'étendue du mandat ; en posséder une description claire et univoque ; s'assurer que le mandat ne présente aucun risque pour la neutralité helvétique ; vérifier qu'il soit compatible avec les possibilités matérielles de la Suisse et présente de bonnes chances de succès ; garantir que ce pays demeure libre de ses actions et que sa mission soit limitée dans le temps². C'est à l'ensemble de ces conditions que doit répondre le dossier algérien pour que la Suisse puisse s'en saisir.

NÉGOCIER LA PAIX EN ALGÉRIE : LE CHOIX DU « TAMIS SUISSE »

Depuis la rébellion du 1^{er} novembre 1954, la mobilisation de chrétiens de gauche et de marxistes dissidents, les réseaux d'aide au FLN ont perçu l'intérêt de la Suisse comme refuge et base arrière de lutte contre l'« oppresseur français ». Suite à la répression accrue par Guy Mollet à travers le vote, le 12 mars 1956 des « pouvoirs spéciaux », la Suisse devient la plaque tournante du combat du FLN et de ses réseaux métropolitains. L'arrestation à la frontière franco-suisse de « porteurs de valises » irrite les autorités françaises³. Le premier ministre Michel Debré dénonce le soutien des banquiers suisses dans la conservation des fonds du FLN. En juin 1959, il prie le gouvernement suisse de résoudre ce problème⁴. Les premières tentatives de négociations de paix écartent la Suisse : Contacts au Caire par l'intermédiaire des Égyptiens en mars 1956, tentatives sous

-
2. Nicolas Rion, « Une occasion risquée pour la diplomatie suisse. Protection des intérêts étrangers et bons offices en Inde et au Pakistan, 1971-1976 », *Politorbis*, vol. 1, n° 40, 2006, p. 50-51.
 3. Hervé Hamon et Patrick Rotman, *Les Porteurs de valise, la résistance française à l'égard de la guerre d'Algérie*, Paris, Seuil, 1982, 436 p.
 4. Maurice Flory, « Algérie et droit international », *Annuaire français du droit international*, vol. 5, 1959, p. 828.

la houlette de la Yougoslavie à Belgrade en juillet suivant, négociations de Rome à la fin de l'été suivant ou encore celles prévues dans le cadre de la conférence de Tunis⁵.

Côté algérien, le choix de la Suisse fait sens. Tahar Bousdira, neveu de Fehrat Abbas, dialogue en mars 1957 avec des représentants de l'ALN en vue de rencontrer en Suisse des dirigeants du FLN. L'affaire du Canal de Suez aidant, le gouvernement fédéral en conclut à l'inéluctabilité de l'autonomie algérienne. Max Petitpierre chef du département politique (DP) à Berne est convaincu dès mai 1956 que le FLN sera l'interlocuteur de la paix à venir⁶. Il fait établir le contact avec Taïeb Boulharouf, alias Pablo ou Mabrouk, un des six membres du comité fédéral du Parti du peuple algérien interdit (PPA) lui-même baptisé Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). Installé à l'Hôtel Orient de Lausanne, Taïeb Boulharouf devient un interlocuteur privilégié. Dès novembre 1958, Fehrat Abbas renonce aux bons offices de la Tunisie et du Maroc pour lui substituer ceux de la Suisse. C'est le seul moyen, selon lui, de contourner Moscou et Pékin.

La bataille d'Alger, la poursuite des combats, la crise de légitimité de la IV^e République, le « Je vous ai compris » du 13 mai 1958 et « vive l'Algérie française » du 6 juin suivant, le renforcement de la lutte insurrectionnelle ne permettent pas d'envisager la sortie du conflit. C'est l'échec des négociations de Melun du 25 juin 1960 souhaité par De Gaulle pour temporiser avec l'armée et pour sortir de la stricte question des conditions militaires du cessez-le-feu, qui relance la mécanique de la paix⁷. Les petites phrases du général de Gaulle sur « l'Algérie algérienne » du 14 juin précédent et du 4 novembre sur la « République algérienne qui existera un jour », la perspective du référendum sur la question algérienne, sont déterminantes. L'acceptation du droit de l'Algérie à l'Indépendance par l'ONU assortie du refus de tout référendum sous l'autorité onusienne milite pour l'ouverture de négociations entre Français et Algériens.

5. Gilles Meynier, *Histoire intérieure du FLN, 1954-1962*, Paris, Fayard, 2002, p. 615-618.

6. Marc Perrenoud, « La Suisse et les accords d'Évian. La politique de la Confédération à la fin de la guerre d'Algérie (1959-1962) », dans « La Suisse et les accords d'Évian », *Politorbis*, n° 31, p. 19.

7. Charles-Robert Ageron, « Les accords d'Évian (1962) », *Vingtième Siècle*, n° 35, juillet-septembre 1992, p. 9.

L'initiative de paix est algérienne. Derrière les premiers échanges informels entre avocats genevois en date du 25 novembre 1960 se dessine la demande de Taïeb Boulharouf qui au titre du GPRA, recherche des interlocuteurs officiels suisses. Fehrat Abbas président du GPRA a conscience que la victoire militaire est incertaine. Il se sent menacé politiquement par les dirigeants du FLN⁸. L'avocat genevois Maître Nicolet permet à Boulharouf d'entrer en contact avec le Département politique à Berne. L'accord du chef du DPF Petitpierre facilite un mois plus tard une première rencontre informelle avec Olivier Long qui en tant que chef de la délégation suisse auprès de l'Association européenne de libre-échange, dispose d'une bonne couverture pour négocier. Petitpierre précise du reste que le GPRA est favorable à la reprise du dialogue avec la France, dans « un dialogue ouvert et sans préalables et sans les conditions limitatives de leur liberté d'expression et de mouvement... » Selon Taïeb Boulharouf, « l'indépendance de notre politique, les efforts que nous avons toujours fait pour promouvoir la paix en contribuant à arrêter les conflits ou à en adoucir les rigueurs, la réputation d'intégrité et discrétion de la Suisse, l'ont imposée aux dirigeants algériens comme le seul pays pouvant intervenir avec quelque chance de succès⁹ ». L'expression est trouvée. Le « tamis suisse » offrirait les moyens de « déminer le terrain ».

LE MODÈLE SUISSE DES BONS OFFICES À L'ÉPREUVE DES FAITS, NOVEMBRE 1960-20 MAI 1961

Fort du succès des 69,51 % de « oui » au référendum du 8 janvier 1961 sur l'autodétermination du peuple algérien et du quitus donné par le général de Gaulle, Olivier Long est autorisé à rencontrer son ami personnel Louis Joxe ministre français des Affaires Algériennes. Favorable à la reprise des négociations, le chef de l'État ne peut justifier après Melun, le retour des négociateurs algériens sur le sol français. Échaudé, il se résout au projet proposé qui concilie discrétion et sécurité des personnes en territoire suisse. Le 11 février 1961, Jean-Jacques Susini et Pierre Lagaillarde créent l'Organisation de l'armée secrète (OAS). Au titre de l'Algérie française, ils sont déterminés à la lutte armée contre les partisans de la négociation. Le général de Gaulle donne son accord à Olivier Long.

8. Jérôme Hélié, *Les accords d'Évian. Histoire de la paix ratée en Algérie*, Paris, Oliver Urban, 1992, p. 94 et suiv.

9. Documents diplomatiques Suisses: Dodis-9709, Olivier Long, Contribution suisse à la préparation de la négociation entre la France et le GPRA, Des premiers sondages à la Conférence d'Évian (novembre 1960-20 mai 1961), le 23 septembre 1961, p. 3 et 4.

L'épouse de ce dernier est cousine de celle du professeur de médecine Jean Bernard laquelle est elle-même une amie d'enfance de l'épouse de Louis Joxe. Quant au premier ministre Michel Debré, il est un camarade de Science politique d'Olivier Long. C'est dans le bureau du professeur Jean Bernard que se réunissent Olivier Long et Louis Joxe.

Côté algérien, les risques d'enlèvement du conflit, les divisions entre FLN et le Mouvement National Algérien (MNA) de Messali Hadj incitent à aller de l'avant. Le GPRA approuve les nouvelles négociations. Côté français, les dividendes du vote sur l'autodétermination, les premiers assassinats ciblés¹⁰ ont convaincu le général de Gaulle d'aller vite pour prendre de court les partisans de l'Algérie française. Déjà, le 2 février 1961 à Genève, Saad Dahlab proche de Boulahrouf rencontre Claude Chayet conseiller technique au cabinet de Louis Joxe pour préparer la future entrevue de Lucerne fixée au 20 février suivant. La note de cadrage des négociations du général de Gaulle en date du 18 février 1961 pour ses deux émissaires est adressée à Georges Pompidou – ancien directeur de cabinet du général et déjà son négociateur à Alger en 1959 – et Bruno de Leusse – sous-directeur pour l'Europe au Quai d'Orsay. Le président de la République souligne qu'il accepte sans discuter « que dans l'avenir, l'Algérie pourra être un État souverain, c'est-à-dire disposant de lui-même au dedans et au dehors, dès lors que l'autodétermination libre et sincère en aurait ainsi décidé ». Seul point d'achoppement : l'avenir du Sahara que la France entend conserver. Quant à l'armée, De Gaulle, particulièrement méfiant, envisage seulement de la cantonner dans ses casernes et confier à la gendarmerie et la police le soin d'assurer la sécurité du pays une fois décrétée « la trêve des combats et attentats ». Georges Pompidou et Bruno de Leusse seront amenés par deux fois à rencontrer en Suisse, d'abord à Lucerne – les 19-20 février puis à Neuchâtel le 5 mars 1961 – les représentants du FLN. Seul le président de la Confédération est informé, Petitpierre justifie le fait de laisser le Conseil fédéral en dehors de l'affaire en raison de l'incertaine issue possible de la négociation¹¹.

La responsabilité dévolue aux autorités suisses est d'ordre logistique. La Suisse n'est pas directement conviée aux négociations. Il s'agit seulement d'assurer les rencontres entre protagonistes en toute confidentialité dans la mesure où les négociations doivent demeurer secrètes. Requis par le FLN, défendu par la Suisse, ce principe est partagé initialement par le général de Gaulle. Pour prévenir toute fuite d'informations, l'idée de se

10. Georges Fleury, *Histoire secrète de l'OAS*, Paris, Grasset, 2002, p. 236 et suiv.

11. Dodis-15150, Procès-verbal interne du DPF en date du 18 avril 1961, p. 1.

réunir dans les environs de Berne est rejetée. La rencontre de Lucerne du 19 février 1961 a lieu la nuit tombée. Les deux émissaires de chaque pays logent dans des hôtels différents, la rencontre du lendemain matin a lieu en terrain neutre d'un troisième hôtel. Pour éviter toute fuite en direction de la presse, la seconde rencontre du 5 mars à Neuchâtel suit un protocole identique. Le pragmatisme de l'hôte suisse prévaut en toutes circonstances. Face à De Gaulle désormais acquis aux ultimes négociations sur le sol français et au souci des Algériens de bénéficier de la protection suisse, la solution de compromis est rapidement trouvée. Les négociations officielles se tiendront bien à Évian. La ville est informée le 19 mars. L'OAS adresse au maire une lettre de menaces¹². Il revient aux autorités fédérales suisses et genevoises d'assurer le séjour sécurisé à Genève de la délégation du GPRA et les navettes quotidiennes Genève-Évian aller-retour.

La médiation suisse n'est pas première. L'hôte est prêt à s'effacer au seul bénéfice de la paix en Algérie. Olivier Long ne délivre pas ses convictions afin de ne pas perdre le bénéfice de sa « neutralité objective ». La seule chose qu'il puisse redouter serait encore l'échec qui écornerait l'image internationale de la Suisse. Olivier Long dispose ainsi d'une grande capacité d'action dans la phase non officielle des négociations. Les premiers points d'achoppement interviennent à l'issue de la réunion de Neuchâtel. La délégation du FLN se refuse à souscrire à l'idée de trêve demandée préalablement par la délégation française avant ouverture officielle des négociations. Tout cessez-le-feu ne peut selon elle que résulter des garanties juridiques d'application de l'autodétermination. Si l'on ajoute le refus algérien d'accepter que le Sahara puisse demeurer français... toute poursuite des négociations apparaît impossible. Pour relancer l'après Neuchâtel, la délégation algérienne presse Olivier Long d'obtenir une réponse plus explicite des positions du Chef de l'État sur la question du Sahara considérant qu'un écart existe entre la thèse du premier ministre Michel Debré sur l'entière souveraineté française et les affirmations « plus souples » du général de Gaulle lors de sa rencontre avec Bourguiba à Rambouillet le 27 février 1961. En second, elle attend aussi des éclaircissements sur la question de l'arrêt préalable des combats. Oliver Long se lance dans l'exercice de la diplomatie de médiation : Reprendre contact avec Paris, faire préciser les positions, expliquer les contradictions aux uns et aux autres, rendre compte de la position du Chef de l'État qui débloque la situation en proposant d'entrer dans des négociations offi-

12. Georges Fleury, *Histoire secrète de l'OAS*, op. cit. p. 248.

cielles sans qu'aucun préalable puisse être soulevé de quelque côté que ce soit, accompagner la demande de la délégation algérienne sur la nécessité de faire porter la « conférence sur l'ensemble des problèmes, politiques comme militaires », attendre la nouvelle réponse de Paris et la communiquer à la délégation du FLN afin que cette dernière obtienne l'accord du GPRA pour la négociation officielle. La sortie de crise de l'impasse de Neuchâtel témoigne du rôle ingrat de la diplomatie souterraine d'accompagnement soumise à l'épreuve de la bonne volonté ou à la mauvaise foi des parties. Le 23 mars 1961, à la demande de la délégation algérienne, le Conseil fédéral officialise la future conférence d'Évian. Belkacem Krim, ministre des Affaires Étrangères du GPRA en fait de même auprès de ses chefs de mission. Mais déjà, il réécrit l'histoire de la négociation en précisant que la Suisse seule fut à l'origine des négociations de paix¹³.

Dès lors que l'initiative de la paix est désormais validée par les parties, la Suisse ne peut-elle pas s'impliquer plus ? N'est-il pas nécessaire d'aller plus vite pour éviter que le Conseil fédéral et la Suisse critiqués par l'OAS deviennent le théâtre de violences importées de France et d'Algérie ? Le 19 avril 1961, Louis Joxe informe Olivier Long des risques d'action du général Salan et de l'OAS. Le 20 mai 1961 l'agence consulaire de Suisse à Oran est saccagée par les partisans de l'Algérie française. L'évolution du rôle diplomatique de la Suisse se traduit d'abord par un changement d'attitude à l'égard de la délégation algérienne. Pour vaincre ses réticences, au moment du passage vers une diplomatie officielle, Olivier Long brandit la menace du désengagement suisse. Après l'accord de Genève de 1954 sur la cessation des hostilités au Laos, la diplomatie suisse doit s'engager sur la préparation d'une nouvelle conférence destinée à relancer le processus de paix le 12 mai 1961. La Suisse n'a pas les moyens d'être mobilisée sur les deux dossiers¹⁴. En tant qu'intermédiaire soucieux d'amener les parties à la table des négociations d'Évian, Olivier Long use désormais de tous les subterfuges. Il fait main basse sur les arguments susceptibles de vexer une des deux parties. Il demande l'abandon des termes outranciers au profit d'expressions plus conventionnelles. Il soustrait à l'appréciation d'autrui certains éléments d'analyse. Il rassure les parties sur les points contestés sans posséder les moindres garanties de l'une ou de l'autre. Il anticipe des réponses dans une forme d'attentisme constructif. Il presse ses interlocuteurs d'accélérer leur décision. La stra-

13. Mohammed Harbi (dir.), *Les archives de la révolution algérienne*, Paris, Jeune Afrique, 1981, p. 391.

14. Oliver Long, Des premiers sondages [...], *op. cit.*, p. 36.

tégie d'Olivier Long est un succès. Le 18 mai 1961 la délégation algérienne du GPRA foule le sol de l'aéroport de Genève Cointrin.

DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE D'ÉVIAN AU CESSEZ-LE-FEU EN ALGÉRIE, 20 MAI 1961-19 MARS 1962

Avec l'entrée en scène des délégations officielles, l'activité diplomatique suisse n'a plus de raison d'être. Olivier Long en est le premier conscient¹⁵. Seules des conditions exceptionnelles justifieraient le retour de la Suisse dans le jeu diplomatique. La suspension par De Gaulle des négociations d'Évian du 20 mai-13 juin 1961 le facilite. La rupture de la délégation algérienne sur le dossier du Sahara à la conférence de Lugrin sur territoire français du 20 au 28 juillet remet en selle Olivier Long dans la logique de la diplomatie des « petits pas ». Il tente de convaincre les Algériens de reprendre l'initiative des négociations. Il leur commente la phrase énigmatique du général de sa conférence de presse du 5 septembre suivant laquelle « la question de la souveraineté du Sahara n'a pas à être considérée, tout au moins elle ne doit pas l'être par la France ». Il fait part à Louis Joxe du souhait du GPRA de reprendre les négociations en lui donnant les clés de leur demande future sur le devenir du Sahara. Il rassure Taïeb Boulahrouf sur la volonté française d'aboutir. Il exhorte Louis Joxe à revenir à la méthode des entretiens secrets¹⁶, acceptés par le général de Gaulle le 14 octobre 1961. Olivier Long redevient auprès de Louis Joxe l'intercesseur des demandes algériennes et lui explique en retour les subtilités de positionnement du GPRA que le ministre français ne saisit pas. L'homme d'affaires suisse se fait l'avocat de la demande algérienne de la sortie de Ben Bella de prison et de sa venue sur place dans les négociations. La rencontre dans la campagne bâloise le 28 octobre restaure la logique des délégations en séances restreintes. La première rencontre sur le territoire français aux Rousses du 9 décembre 1961 entre les ministres des Affaires Étrangères Louis Joxe et Saâd Dahlab réordonne le cycle des négociations secrètes conduisant jusqu'aux négociations décisives des Rousses du 11 février au 18 février 1962 en présence notamment de quatre ministres du GPRA et côté français des trois ministres Louis Joxe, Robert Buron et Jean de Broglie. À nouveau, Olivier Long redevient l'homme de la logique soucieux du maintien du secret absolu.

15. Dodis-34258. Olivier Long, Contribution suisse aux négociations entre le gouvernement français et le GPRA, De la Première conférence d'Évian au Cessez-le-feu en Algérie (20 mai 1961-19 mars 1962), le 8 mars 1970, p. 1.

16. *Ibid.*, p. 16.

Il est absent de la conférence finale d'Évian qui s'achève le 18 mars 1962. Avec l'entrée en vigueur le lendemain des accords de cessez-le-feu, prend fin la mission officielle de la Suisse. Dans les temps encore troublés de la mise en œuvre de la paix sur le terrain, les deux parties sollicitent à nouveau la Suisse. Les 11 et 14 mai, Louis Joxe et Saâd Dahlab se rencontrent aux Rousses grâce à la diligence d'Olivier Long. L'achèvement de la période transitoire en Algérie, la constitution d'un gouvernement souverain rend définitivement caduque la présence diplomatique suisse. Le 1^{er} juillet 1962, l'Algérie est un État indépendant.

CONCLUSION : DES DIVIDENDES MORAUX AUX DIVIDENDES ÉCONOMIQUES INCERTAINS

L'analyse des accords d'Évian témoigne des caractères spécifiques de la diplomatie suisse des bons offices qui repose sur des dogmes fort éloignés de la diplomatie classique : le principe de non-ingérence dans les affaires mondiales, la distance politique et idéologique comme garantie de sa sécurité, le principe de neutralité rehaussé en principe de philosophie politique et de système constitutionnel... La légitimité d'intervention dans le processus des bons offices est de l'ordre de la diplomatie secrète. Le passage à la diplomatie officielle rend caduque la politique de médiateur suisse dans la mesure où elle justifie non seulement la présence de négociateurs institutionnels et officiels mais aussi des prises de position publique des États concernés eut égard à leurs ressortissants et à l'opinion publique mondiale. En alternant négociations secrètes en Suisse – Genève, Lucerne, Neuchâtel – et rencontres officielles en France – Évian, Lugrin, Les Rousses –, les accords d'Évian définissent le « caractère mixte » de la diplomatie helvétique des bons offices¹⁷.

Conscient de l'apport de la Suisse aux négociations, le général de Gaulle, remercie chaleureusement le conseiller fédéral Hans Schaffner¹⁸. La délégation du FLN et le GPRA sont gré au rôle accompli par la Suisse. Son renom est important dans les pays livrés aux conflits de libération nationale ou relevant des nations non alignées. Néanmoins la Suisse ne peut se prévaloir de régler tous les conflits qui lui sont proposés dans la mesure où ils ne répondent pas à ses critères politiques d'affirmation de

17. Maurice Vaïsse, «Vers la paix en Algérie», dans *Vers la paix en Algérie. Les négociations d'Évian d'après les archives diplomatiques françaises, 15 janvier 1961-29 juin 1962*, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. X-XI.

18. Dodis-30270, Hans Schaffner, Gespräch mit dem Präsident de Gaulle vom 17 November 1961, p. 3.

sa neutralité¹⁹. Pour le DPF, la voie étroite et exigeante de la diplomatie suisse témoigne de la nécessité d'« admettre que la politique de neutralité permanente de nous vaut pas une situation aussi privilégiée que nous pouvions l'espérer²⁰ ».

Dans l'euphorie du triomphe suisse et des dividendes attendus, Olivier Long demande au DPF de renoncer à demander au GPRA le remboursement des 150 000 frs de créance en matière de frais de séjour en Suisse de ses négociateurs de paix²¹. La demande transmise le 17 avril 1962 au Conseil fédéral est acceptée le 11 mai suivant²². Le 10 mai 1963, à la demande de l'Algérie, le Conseil fédéral accepte l'idée de négociations économiques. Le « good will » des négociations de paix est déjà loin. La Suisse s'inquiète de « l'incertaine » orientation politique algérienne²³. Le 5 juillet 1963 est conclu entre la Suisse et l'Algérie un accord commercial sur la base de l'importation pour la Suisse de produits agricoles et produits pétroliers et pour l'Algérie d'importations de produits manufacturés. Le 12 décembre 1963, le DPF s'inquiète des menaces pesant sur les intérêts économiques résultant de la réquisition des biens vacants et de la réforme agraire²⁴. La délégation bernoise partie à Alger négocier l'indemnisation des biens suisses nationalisés en Algérie revient bredouille. Les 2 000 suisses demeurés après l'Indépendance doivent quitter l'Algérie. Côté économique, l'Algérie de 1964, outre la monopolisation des biens de production s'engage dans le rééquilibrage de sa balance commerciale que caractérise le frein mis dans les importations. La politique de contingentement des biens d'équipement importés renforcés par un tarif douanier dissuasif change la donne. À la faiblesse des échanges économiques entre les deux pays, se surajoutent les problèmes diplomatiques. Le plus important est lié à la présence progressive en Suisse d'opposants au régime socialiste algérien. En septembre 1966, le président du Conseil de la

19. Dodis-31492, Lettre de l'ambassadeur suisse à Pékin à la DAF, le 1^{er} avril 1965, p. 2.

20. Dodis-33674, Note en vue de la conférence des Ambassadeurs (30 août-1^{er} septembre 1967), p. 1-6.

21. Dodis-10395, Note sur les frais afférents au séjour de la délégation du GPRA en Suisse pendant les négociations d'Évian et de Lugrin, 12 avril 1962, p. 2-3.

22. Dodis-10397, Mitwirkung der schweizerischen Behörden beim Abschluss des Waffenstillstandes in Algerien (Beitrag für die Sitzungen der Kommissionen für Auswärtiges von Ende Mai 1962), Berne, 11 mai 1962, p. 5.

23. Dodis-30403, Schaffner, Négociations économiques avec l'Algérie, 10 mai 1963, p. 2.

24. Dodis-30427, Bedrohung und Schädigung schweizerischer Interessen in Algerien, 12 décembre 1963, 6 p.

Révolution, le colonel Boumedienne et son ministre des Affaires étrangères Bouteflika s'insurgent auprès des autorités suisses des visées anti-nationales des opposants au régime résidant en Suisse²⁵. Le 11 octobre 1968 le président Boumedienne rappelle à ses interlocuteurs helvétiques que la Suisse est responsable de la dégradation des relations avec l'Algérie ; et de critiquer la Suisse qui « semble vivre exclusivement de ses principes : principe du secret bancaire, principe de la neutralité, principe du droit d'asile²⁶ ». Six ans après la fin de la guerre d'Algérie, le bénéfice pour la Suisse des accords d'Évian n'existe plus.

25. Dodis-31421, Note au Chef du Département, le 4 octobre 1966, p. 1.

26. Dodis-33997. Audience chez le président Boumedienne, 17 octobre 1968, p. 1